



COMMUNE DE BRIATEXTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JUIN 2018 à 19 h 00

L'an deux mille dix huit, le vingt six juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Briatexte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GLADE, Maire de Briatexte.

Etaient présents M.M Les Conseillers Municipaux : GLADE Alain - BONAFÉ André - BRU Céline - PONTIER Michel - ROUDIER Magali - SAVIGNOL Hugues - LAGATTU Laetitia - COMBÈS Jacques - FARGES Cédric - MONMAYRAN Michèle - SIRET Gérard - Mr PELIZZON Philippe - Mme RELLA Janine.

Absents Excusés : LLORDEN Anne-Marie, MARTINEZ Francine, CLARAZ-ANGOSTO Martine, GROSJEAN-BALARD Carole, PELLIZZARI Gérard, ANGOSTO Richard.

Procurations : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom LLORDEN Anne-Marie à Mme MONMAYRAN Michèle, MARTINEZ Francine à BONAFÉ André, CLARAZ-ANGOSTO Martine à GLADE Alain, GROSJEAN-BALARD Carole à RELLA Janine, PELLIZZARI Gérard à COMBÈS Jacques, ANGOSTO Richard à BRU Céline.

Secrétaire de séance : Mr PONTIER Michel.

Date de la convocation : 20/06/2018 – Affichée sur les panneaux administratifs le 20/06/2018

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 1 juin 2018 qui est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

D2018_06_19

Objet : Acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiels - DEMANDES DE FINANCEMENT.

Cette délibération annule et remplace la délibération D2018-06-18 du 01/06/2018.

Monsieur le Maire propose d'acquérir quatre chapiteaux de 6 mètres par 6 mètres dans le cadre d'une entente passée avec les communes de Busque, Parisot, Peyrole, Puybegon, et Montans.

Monsieur le maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet au titre du fonds de concours pour « l'acquisition de matériels mutualisés pour l'organisation d'événementiels de six communes autour de la commune de Parisot » et des fonds européens FEADER au titre du programme leader (mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1) sur la base du plan de financement présenté ci-dessous :

NATURE DE LA DEPENSE	DEPENSES	RESSOURCES					
	MONTANT DE L'OPERATION HT (dépense éligible)	SUBVENTION Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet		SUBVENTION Europe Feader		PART COMMUNALE HT	
		TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
Achat de 4 chapiteaux de 6 mètres par 6 mètres	5 260,00 €	30%	1 578,00 €	40%	2 104,00 €	30%	1 578,00 €
TOTAL	5 260,00 €		1 578,00 €		2 104,00 €		1 578,00 €

Le calendrier de réalisation de l'opération serait le suivant :

- Achat fin juillet 2018,
- Livraison août 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus,
- **APPROUVE** le dépôt de dossiers de demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et des fonds européens au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'entente ainsi que la convention de partenariat pour l'opération collaborative "acquisition de matériels mutualisés pour l'organisation d'événementiels de six communes autour de la commune de Parisot" et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- **DONNE MANDAT** à la commune de PARISOT désignée chef de file de l'opération collaborative "acquisition de matériels mutualisés pour l'organisation d'événementiels de six communes autour de la commune de Parisot" pour déposer et signer la demande de subvention Feader qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR.

Délibération approuvée à l'unanimité.

D2018_06_20

Objet : Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal

Mr le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget principal afin de pouvoir acquérir 4 chapiteaux subventionnables par la Communauté d'Agglomération et le fonds européen FEADER ainsi que des rampes de chargement.

Il est donc demandé au conseil d'autoriser les virements et inscriptions de crédits suivants :

Chapitre / Article / Opération / Désignation	DEPENSES - SECTION FONCTIONNEMENT		RECETTES - SECTION FONCTIONNEMENT	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chap.21– Immobilisations corporelles Art. 2188 – Autres immobilisations corporelles Opération 160 – Achat matériel		6 682.00 €		
Chap.13 – Subventions d'investissement Art. 13258 – Autres groupements				1 578.00 €
Chap.13 – Subventions d'investissement Art. 1327 – Budget communautaire				2 104.00 €
Chap.16 – Emprunts et dettes Art. 1641 – Emprunts				3 000.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget principal ; exercice 2018, mentionnée dans le récapitulatif ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité

La séance est levée à 19h21.

Le Maire,
Alain GLADE